

**Projet de construction d'une usine de silicium à Port-Cartier**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 17 JUIN 2015 À PORT-CARTIER**

**Québec, le 9 juin 2015** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction d'une usine de silicium à Port-Cartier* par Société FerroQuébec Inc. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu **le mercredi 17 juin 2015, à compter de 19 h 30, à l'Agora du Complexe récréatif et culturel, 21, rue des Cèdres à Port-Cartier**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 24 juillet 2015.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 24 juillet 2015, ces documents peuvent être consultés à la Bibliothèque municipale Le Manuscrit, 21, rue des Cèdres à Port-Cartier.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

La Société FerroQuébec Inc., une filiale du Groupe FerroAtlantica, propose de construire et d'exploiter une usine de production de silicium métal à Port-Cartier, sur la Côte-Nord, sur le site d'une ancienne usine de pâtes et papiers située en zone industrielle.

L'usine de silicium serait dotée de cinq fours de 30 MW chacun. Le projet comprend également la construction d'une usine de cogénération et d'installations de production de charbon de bois,

notamment un séchoir et une unité de carbonisation. La quantité totale de silicium produit à l'usine serait d'environ 100 000 tonnes par année. Les principaux marchés visés sont ceux de l'aluminium (automobile), des silicones (construction et isolation) et des équipements photovoltaïques (panneaux solaires). L'acheminement des matières premières à l'usine et l'expédition du silicium produit se feraient par bateau, par camion et par train.

La construction de l'usine devrait s'échelonner sur environ 18 mois. Le promoteur vise une mise en service séquentielle des fours à partir de janvier 2017. Le projet nécessiterait des investissements de l'ordre de 385 M\$.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon le promoteur, le choix du site pour l'implantation du projet permettrait d'éviter plusieurs répercussions sur les milieux naturel et humain, puisqu'il s'agit d'un emplacement qui a déjà une vocation industrielle. De plus, l'usine serait localisée à environ 2 km à l'est des quartiers résidentiels de Port-Cartier.

Le projet entraînerait des dépassements des normes du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* pour certains contaminants. Selon le promoteur, ces dépassements seraient grandement réduits, voir nuls, aux récepteurs sensibles de la zone d'étude. Pour une production de 100 000 tonnes de silicium, les émissions de CO<sub>2</sub> de l'usine seraient de l'ordre de 400 000 tonnes par année. Société FerroQuébec Inc. se retrouverait ainsi au 18<sup>e</sup> rang parmi les plus grands émetteurs industriels du Québec. Le promoteur estime néanmoins que le choix d'une production québécoise de silicium, pour alimenter le marché mondial, aurait globalement un effet positif sur l'empreinte carbone de l'industrie, compte tenu de l'accès à l'hydroélectricité et de la disponibilité des matières ligneuses résiduelles. De plus, l'usine serait tenue de couvrir ses émissions en participant au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE).

Compte tenu des produits qui seraient transportés et entreposés à l'usine, le projet pourrait provoquer des accidents technologiques. Les industries voisines seraient les plus susceptibles d'être touchées. Le promoteur a préparé un plan d'urgence préliminaire, lequel serait révisé à l'étape de la conception détaillée des installations et mis à jour périodiquement par la suite.

Enfin, quelques 300 travailleurs seraient requis durant la construction de l'usine et tout autant durant l'exploitation. Le promoteur s'engage à adopter et à appliquer une politique d'acquisition de biens et services et une politique d'embauche visant à maximiser les retombées économiques locales et régionales.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 24 juillet 2015, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel

englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M<sup>me</sup> Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 539 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [usine-silicium-port-cartier@bape.gouv.qc.ca](mailto:usine-silicium-port-cartier@bape.gouv.qc.ca).

– 30 –

Source : Julie Olivier, conseillère en communication  
En collaboration avec Anny-Christine Lavoie, analyste  
418 643-7447, poste 539 ou 1 800 463-4732  
[usine-silicium-port-cartier@bape.gouv.qc.ca](mailto:usine-silicium-port-cartier@bape.gouv.qc.ca)